

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 39/1880 :

Exonération annuelle des taxes et redevances portuaires au profit de l'AFEMAR (Association des Femmes de Marins Pêcheurs) et mise à disposition d'un box

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1880-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception en préfecture : 23/04/2025
David LORION

Affaire n°39/1880 : Exonération annuelle des taxes et redevances portuaires au profit de l'AFEMAR (Association des Femmes de Marins Pêcheurs) et mise à disposition d'un box.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR) est une association de loi 1901 qui a pour but notamment de :

- Promouvoir les actions liées aux activités traditionnelles de la mer
- Réaliser les opérations visant à soutenir et à valoriser l'activité des femmes de marins pêcheurs
- Œuvrer au développement du quartier de Terre Sainte

Par courrier en date du 17 février 2025, l'AFEMAR a sollicité la Ville et la SPL OPUS – gestionnaire du Port Lislet Geoffroy par convention de concession – afin de bénéficier de :

- L'exonération de sa redevance de stationnement portuaire (418 €) portant sur une embarcation de type « Canot » et dont l'usage réside dans les visites guidées que propose l'association.
- La mise à disposition gratuite d'un box (480 €/an) dont l'usage réside dans le stockage du matériel utile à l'entretien de l'embarcation et à l'organisation des visites guidées.

Compte tenu des activités d'intérêt général conduites par l'association en faveur des Saint-Pierrois, il est proposé de lui accorder cette exonération par l'attribution d'une place de stationnement et d'un box professionnel sur le port de plaisance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'EXONERER l'Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR) du règlement de la redevance de stationnement portuaire,**
- **D'AUTORISER la mise à disposition d'un box de stockage pour l'année 2025,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne habilitée, A SIGNER tous les documents afférents à cette affaire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

P/EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

David LORION

